

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le préfet, directeur du cabinet

Instruction du 12 septembre 2018 relative à l'organisation des Rencontres de la sécurité du 10 au 13 octobre 2018

NOR : INTA1815747J

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police ; Messieurs les préfets de zone ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (métropole et outre-mer) ; Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône (pour attribution) ; Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur ; Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale ; Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale ; Monsieur le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises ; Monsieur le délégué à la sécurité routière (pour information).

Le lien entre nos concitoyens et les services qui concourent à leur sécurité constitue un enjeu capital. La 6^e édition des Rencontres de la sécurité contribuera au dialogue et à la rencontre avec la population. Elle aura lieu du mercredi 10 au samedi 13 octobre 2018 inclus sur l'ensemble du territoire, en métropole et en outre-mer.

Depuis 2013, les rencontres de la sécurité résultent de la fusion de deux opérations qui étaient organisées de façon distincte par les mêmes acteurs de terrain, la semaine de la sécurité routière et la Journée de la sécurité intérieure. Elles en reprennent pleinement les thématiques.

Il vous est demandé d'organiser cet événement dans votre département selon des modalités permettant aux acteurs de la sécurité, services de l'État et leurs partenaires, collectivités, associations, d'aller à la rencontre des citoyens sur les lieux de vie des différents publics ciblés (lieux publics, entreprises, écoles, etc.). Seront privilégiées les actions pédagogiques et la valorisation des nombreux partenariats avec les collectivités territoriales, les associations ou les milieux scolaires et professionnels. Le lien devra être fait entre le travail accompli toute l'année par les services acteurs de la sécurité et les actions mises en place durant les rencontres de la sécurité.

Comme les éditions précédentes, vous avez toute latitude pour définir le programme des actions et les modalités d'organisation les plus adaptés à votre département et les plus efficaces au regard de vos moyens : rencontres avec les publics scolaires et dans les quartiers, actions de prévention, opérations portes ouvertes, démonstrations, stands, présentation des techniques et de l'équipement, etc. Vous n'avez pas l'obligation d'organiser des actions tous les jours de la période définie.

Toutefois, vous veillerez à plus particulièrement centrer les Rencontres de la sécurité de votre département, d'une part, sur la police de sécurité du quotidien et, d'autre part, sur l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et les gestes qui sauvent.

I. – LA POLICE DE SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Les actions que vous mènerez s'articuleront autour de 3 axes :

- une police et une gendarmerie aux ambitions retrouvées, plus en contact avec la population et assurant la sécurité au quotidien :
 - présentation des dispositifs opérationnels, communication autour des brigades de contact, des dispositifs adaptés aux réalités locales, des quartiers de reconquête républicaine ;
 - conseils contre les risques du quotidien : les conseils pour se prémunir de la délinquance, la sensibilisation en matière de sécurité routière... ;
 - information sur les recrutements au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale ;
- une police et une gendarmerie dans l'ère du numérique :
 - les nouveaux outils : présentation de la brigade numérique, de Néo, de la plate-forme de pré-plainte en ligne et la plate-forme de signalement des violences sexuelles et sexistes ;
 - la sensibilisation aux risques d'internet : sensibilisation à la cyber-malveillance, aux cyber-attaques, aux risques d'escroquerie, à l'incitation à la haine sur Internet et le signalement de ces contenus. L'accent pourra être mis sur les dangers visant les mineurs, notamment en évoquant spécifiquement les contenus liés à la radicalisation et au discours djihadiste ;
- une police et une gendarmerie fonctionnant dans un large partenariat (interventions en milieu scolaire, dispositifs en partenariat avec les collectivités, les acteurs privés de la sécurité, les associations, etc.).

II. – L'ENGAGEMENT DES CITOYENS

Vous porterez une attention particulière, lors des Rencontres de la sécurité, aux actions visant à promouvoir les « gestes qui sauvent », c'est-à-dire l'initiation aux gestes de premiers secours et l'information sur les formations de premiers secours dispensées par les associations de protection civile. Vous sensibiliserez également le public aux bons réflexes en cas de catastrophe ou d'attentat, dans les domaines de la vigilance, de l'alerte et du respect des consignes données par les autorités.

Pour prolonger les aspects permettant la résilience de la population, vous veillerez à valoriser et à promouvoir l'engagement des citoyens en mettant en lumière le volontariat au sein des sapeurs-pompiers. A ce titre, vous pourrez faire écho aux priorités qui seront abordées par le ministre lors du Congrès national des sapeurs-pompiers qui se déroulera du 26 au 29 septembre 2018 à Bourg-en-Bresse.

Le secrétariat général/DICOM vous fournira les logos, déclinaisons graphiques, supports de communication et l'ensemble des informations permettant d'assurer la communication des Rencontres de la sécurité. Pour toute question, vous pourrez vous adresser à : dicom-unite-reseaux@interieur.gouv.fr

Je vous remercie de bien vouloir mettre en ligne votre programme sur votre site internet le 28 septembre au plus tard. La DICOM publiera le programme national sur le site « interieur.gouv.fr ».

Fait le 12 septembre 2018.

STÉPHANE FRATACCI